

LOCATION immeuble Laurent MAILLOT sis à Saint-François pour servir d'école.

Le Maire donne lecture de la lettre de M. MAILLOT.

Monsieur le Maire,

A la suite de la visite de l'Inspecteur de l'Enregistrement, j'ai l'honneur de vous préciser les conditions auxquelles je suis disposé à louer à la Commune mon immeuble sis à Saint-Denis, route de Saint-François, 4ème Km.

- 1°) la Commune est autorisée à faire les travaux nécessaires (construction de cloisons en dur ou autre matériau, transformation de fenêtres en portes etc...) pour permettre l'utilisation rationnelle des locaux comme salles de classe;
- 2°) je ferai effectuer à mes frais les réparations ci-après:
  - nettoyage et remise en état des lavabos, baignoire et cuvette des W.C.
  - remise en état des cheneaux avec remplacement des manquants,
  - grattage et remise en état des enduits noircis;
- 3°) le loyer mensuel sera fixé à 12.500 Fr;
- 4°) les réparations normalement à la charge du propriétaire seront effectuées par mes soins et à mes frais.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux./.

Signé: L. MAILLOT.

LE MAIRE. - Je dois ajouter que le prix de 12.500 Fr proposé par le propriétaire est accepté par les Domaines.

M. VERGOZ. - Quelle sera la durée de location, Monsieur le Maire?

LE MAIRE. - Un an renouvelable. ./...

M. HOARAU. - Il me semble que ce local ne correspond pas aux normes exigées. De plus comment le maître fera-t-il pour enseigner si dans sa classe se trouvent des enfants d'âges différents et par conséquent à des niveaux également différents.

M. MONDON. - Cette maison n'est pas, à mon avis, suffisamment éclairée pour servir de salles de classe.

LE MAIRE. - La maison, telle qu'elle nous a été proposée, a été, je crois, acceptée par M. l'Inspecteur Primaire qui d'ailleurs l'a visitée.

M. PARIS. - Cette école décongestionnera l'école actuelle.

M. MESNIER. - J'estime que nous devons nous conformer à l'avis de M. l'Inspecteur Primaire.

Le MAIRE. - Je mets aux voix sous réserve, bien entendu, de l'avis conforme de l'Inspecteur Primaire, avis que je vais solliciter.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. MONDON qui s'est abstenu.

*Saint Denis le 8 Nov. 1961  
Pr. le Secrétaire Général et pour délégué  
le Secrétaire Général  
Signé: B. Blatte*